

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DRH 81 Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrit pour l'année 2019.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits pour l'année 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO